

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle Maurice Jalenques :

Jeudi 06 Octobre 2022 à 20h00

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

À Allanche, le 28/09/2022

Le Maire

Philippe ROSSET



ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du PV du 23/06/2022 ;
 - 2 - Fixation du montant de la subvention attribuée à l'association « Patrimoine et Tradition » ;
 - 3 - Donation Consorts BROCART/Mairie Allanche ;
 - 4 - Demande d'acquisition de terrain à Maillargues par M. TRINIOL David et Mme TRINIOL Christelle ;
 - 5 - Attribution du marché de fournitures de repas pour la cantine scolaire ;
 - 6 - Dissolution de la caisse des écoles ;
 - 7 - Délégation de compétences donnée au Maire : modification de l'article 4 ;
 - 8 - Présentation du projet « agri solaire » ;
 - 9 - VALOCIME : offre de revalorisation des emplacements communaux accueillant des infrastructures de télécommunications ;
 - 10 - Extinction partielle de l'éclairage public ;
 - 11 - Calendrier des foires 2023 ;
 - 12 - HTC : Aliénation de la parcelle AC n°669 à la commune pour l'aménagement de collecte de déchets ménagers ;
 - 13 - Validation de la liste des ayant-droits à l'affouage ;
 - 14 - HABITAT : Mise en place et vote du dispositif d'aide aux ravalements de façades, rénovation des toitures et sortie de vacance des bâtiments ;
 - 15 - Attribution d'une subvention à l'ADMR ;
 - 16 - DM n°1 – BUDGET COMMUNE ;
 - 17 – SDEC : Pose coffret prises Place du Cézallier ;
 - 18 – Régularisation administrative de l'immeuble « Brugeron » rue des Forgerons ;
- QUESTIONS DIVERSES

Mairie - 28 rue Abbé de Pradt -15160 ALLANCHE

☎ : 04 71 20 41 59

✉ : mairie.allanche@wanadoo.fr

⌚ : mairie ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Les après-midis sur rdv

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 28 septembre 2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL.

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE,

Ludovic LEVAIS, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Contre : 0

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Alain GRIFFE, Monsieur Thierry MARSILHAC par Madame Audrey BLANQUET

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Approbation du PV de la séance du 23 juin 2022 - DE_2022_064

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

RF

Secrétaire de la séance

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/10/2022

015-211500012-20221006-DE_2022_064-DE

compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 19/10/2022
publié le : 19/10/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/10/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_064-DE